

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Madame Michèle LAKERMANCE, 1ère adjointe.

AFFAIRE N° 05/216 :

Ligne Paradis : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 04 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°281

ETAIENT PRESENTS :

MM. LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Kitty, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

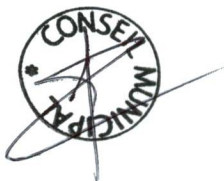
ABSENTS :

MM. LORION David, OMARJEE Mohammad, MAROUDE GOPALLE Valdo, NAYAGOM Ulrich, ADIGADOU Marina, LEBON Jean Laurent.

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de séance certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
N° 2026-5-216-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/216 : Ligne Paradis : Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 04 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section IE n°281.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 04 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

Section	Superficie cadastrale	Adresse du bien
IE n°281	240 m²	153 Route de la Ligne Paradis (97410)

- Zonage PLU approuvé : Ug - Concerné par l'Emplacement Réservé n°133 « aménagement du chemin Badamier avec réalisation d'un TCSP d'une emprise de 18 mètres » – bénéficiaire Commune ».

- Situation au PPR(s) :

- Propriétaires : BORDIER Marie Antoinette (Usufruitière) – BORDIER Jean Luc (Nu propriétaire)

- Nature du bien : bâti d'une construction vétuste de type F4 en dur sous tôle à démolir

- Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation

- Autres informations : Ce bien jouxte la parcelle cadastrée section IE n°280 (de 285 m²) en portage foncier et financier par l'EPFR)

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 120 000 €

Destination du bien : Equipement Public

Gestion : Gestion du bien par l'EPF Réunion jusqu'à la démolition des constructions existantes

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

. Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F.R

. Différé de règlement : 4 ans

. Nombre d'échéances : 4 échéances annuelles

. Taux de portage : 0,75 % par an

. Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition de la Présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 04 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)

• **De L'AUTORISER à SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 04 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

Reçu de réception en préfecture
N° 974 164-20260901-2026-5-216-DE
Date de rétrotransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026